Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye
MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email mairie@cubzaclesponts.fr
Site www.mairie-cubzaclesponts.com

N° A2026-128
Installations sportives

ARRÊTE MUNICIPAL TEMPORAIRE IMPRATICABILITÉ DES TERRAINS DE

Département de la Gironde,
Le Maire de **Cubzac les Ponts,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire,

Considérant : que les travaux de remise en état du terrain nécessite une période sans utilisation du terrain

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il convient d'interdire l'utilisation du terrain du haut : rue du stade, du 27 octobre 2026 au 06 novembre 2026

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire à cette interdiction sera mise en place par l'association sportive utilisatrice des lieux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Cubzac les Ponts.

ARTICLE 4 : Ampliation adressée :
- Monsieur Président du Club de Football,
- Au District de football de la Gironde,
- Monsieur le Secrétaire général de la commune.

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, pour le Maire empêchée : Le 27/10/2026
Mme Estelle Minas

MAIRIE DE CUBZAC LES PONTS 33240